

Les subsides

Mlle MacDonald: J'ai une observation à faire, monsieur le Président. Il n'arrive pas souvent que je me sente calomniée à la Chambre, mais je tiens à préciser que je ne peux comparer la période où j'ai été ministre avec celle où le député lui-même a fait partie du cabinet. Je fais une distinction très nette entre les deux situations et je tenais à le dire.

M. Simmons: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Kingston et les Îles ait fait cette mise au point. Tout ce que je voulais dire au sujet de ma brève période au sein du cabinet, puisqu'elle a amené le débat sur cette question, c'est que je n'ai pris aucune décision regrettable.

Des voix: Oh, oh!

M. Oberle: Des paroles à retenir.

M. Nystrom: Il n'a pas eu le temps, puisqu'il n'a occupé son poste que pendant deux semaines.

Ma question porte sur la prétendue caisse noire, monsieur le Président. En Saskatchewan qui ne compte aucune circonscription libérale où dépenser cet argent, il est donc dépensé différemment. Je voudrais m'enquérir au sujet du Programme de stimulation immédiate de l'emploi dont est chargé le sénateur Hazen Argue. Des crédits de 4 millions de dollars sont affectés à ce programme et on ne peut y avoir accès que par l'intermédiaire du sénateur Hazen Argue. Je me suis mis en rapport avec les représentants du ministère de l'Emploi et de l'Immigration au sujet de fonds d'immobilisations, mais ils m'ont affirmé qu'il était impossible d'en obtenir. Ils m'ont signalé que dans le cas du programme Canada au travail et d'autres programmes, ils pouvaient financer les coûts de main-d'œuvre de certains projets, mais pas les dépenses en immobilisation. Chaque fois que nous présentons des projets de ce genre, monsieur le Président, on nous dit que le programme n'existe pas et nous découvrons un peu plus tard, grâce à des sources confidentielles, que le sénateur Argue administre une caisse de 4 millions de dollars qui sert à financer des dépenses en immobilisation. Le député croit-il juste que l'on tienne les députés et les municipalités dans l'ignorance au sujet de ce programme?

L'autre question porte sur le fait que les fonctionnaires n'examinent pas les demandes. Les agents de projet n'examinent ni n'analysent ces demandes. Les représentants du ministère ne font aucune recommandation. Seul le bureau du sénateur Hazen Argue prend une décision qui est alors soumise à Ottawa et approuvée automatiquement. C'est par la suite seulement que les fonctionnaires entrent en jeu. Est-ce convenable? Les fonctionnaires ne devraient-ils pas faire le même travail que dans le cas des autres programmes comme Canada au travail? Pourquoi dans ce cas-ci un ministre prend-il des décisions unilatérales plutôt que de laisser ces décisions aux fonctionnaires, comme il se doit?

M. Simmons: Monsieur le Président, tout d'abord le sénateur représentant la Saskatchewan a d'autres responsabilités. Il fait partie du cabinet et à ce titre, il est autorisé à prendre certaines décisions. J'ignore au juste comment les choses se passent en Saskatchewan. Cependant, je peux dire au député que tous les projets de création d'emplois dont je me suis

occupé ont été examinés de très près par les fonctionnaires de la Main-d'œuvre qui ont choisi ceux qui devaient être retenus. Je ne peux que supposer que c'est ce qui se passe dans tous les autres cas.

M. Hawkes: Monsieur le Président, j'exhorte le député de Rosedale (M. Crombie) à se reporter au compte rendu des débats car il se peut que la question de privilège soit soulevée à la suite des observations du député qui m'a précédé. Je voudrais également signaler que des observateurs impartiaux ont jugé que la société Iron Ore avait fait preuve d'une générosité et d'une équité sans pareilles dans toute l'histoire des sociétés canadiennes lorsqu'elle a réglé la question de Schefferville.

M. Gimaïel: Voyons!

M. Hawkes: Cela vous en dit long sur l'attitude du chef de notre parti face aux travailleurs canadiens. Si on pouvait en dire autant de nos vis-à-vis, nous aurions pu nous attendre à de grandes initiatives de la part du gouvernement, mais aucun député n'en a jamais été témoin. Cependant, nous avons vu que le président d'une société, qui est maintenant notre chef, a su répondre aux besoins des travailleurs, et cela augure bien pour l'avenir des travailleurs sous le nouveau gouvernement que nous formerons sous peu, nous l'espérons.

Je voudrais donc poser au député la question suivante. Depuis 19 ans à l'exception de neuf mois son parti dirige le pays. Pendant une bonne partie de cette période, et c'est certainement le cas à l'heure actuelle, le taux de chômage à Terre-Neuve, qu'il représente, a été extrêmement élevé. Je me demande ce que le député trouve de si merveilleux dans les mesures que son parti a prises étant donné que tout ce qu'il a réussi à créer à Terre-Neuve, en 19 ans, c'est du chômage. Que trouve-t-il de si merveilleux dans ces mesures puisqu'on n'a pas réussi à régler le problème du chômage en 19 ans?

● (1710)

M. Simmons: Monsieur le Président, le député de Calgary-Ouest a parfaitement raison de dire que le règlement obtenu pour Schefferville n'était pas mauvais. Ce n'était pas ce règlement que je critiquais, mais plutôt l'ensemble des circonstances qui ont abouti à pareille situation.

On a obtenu de bonnes conditions parce que mon collègue, le député de Manicouagan (M. Maltais), est intervenu. Le président de l'Iron Ore, à l'époque, a félicité le député pour avoir réussi ce que nous, de ce côté-ci de la Chambre, réussissons toujours à faire, c'est-à-dire multiplier les démarches auprès du gouvernement pour qu'il règle certains problèmes vraiment graves.

Certes, le gouvernement a pris des mesures pour régler ce problème, mais ce n'était pas lui qui l'avait créé. C'est le député, qui représente provisoirement la circonscription de Central Nova, qui en était responsable en réglant passivement sa conduite sur celle des gens de Cleveland au lieu d'écouter ceux qu'il représentait dans cette localité.